ACADÉMIE
DE STRASBOURG
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Haut-Rhin

**Division de l'enseignant,
des moyens et
de la formation continue du 1er degré**

**Bureau de la gestion collective
des personnels du 1er degré**

Affaire suivie par :
Léa Scriffignano
Tél. 03 89 21 56 40
Mél : mouvement1d68@ac-strasbourg.fr

52-54 avenue de la République
B.P. 60092
68017 Colmar cedex

Colmar, le 02 novembre 2026

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'éducation nationale du Haut-Rhin

à

Mesdames les institutrices et messieurs les instituteurs,
Mesdames les professeures des écoles et messieurs les professeurs des écoles du Haut-Rhin,

Objet : Mouvement interdépartemental et mouvement POP – Rentrée scolaire 2027.

**Références : Lignes directrices de gestion ministérielles en matière de mobilité, du 22-10-2024 ;
Note de service du 29-10-2026 publiée au bulletin officiel n°41 du 29 octobre 2026.**

LA SAISIE DES VŒUX EST OUVERTE :

DU MERCREDI 4 NOVEMBRE 2026 à 12h AU MERCREDI 25 NOVEMBRE 2026 à 12h (heure métropole),
Sur SIAM (mouvement interdépartemental) et sur Colibris (mouvement POP).

Confirmation obligatoire : la confirmation de demande de changement de département (reçue sur I-Prof à partir du 26 novembre) doit être renvoyée au plus tard le 10 décembre 2026 par mail à mouvement1d68@ac-strasbourg.fr , avec pour objet :
« Mouvement interdépartemental 2027 + NOM et PRENOM ».

Une demande initiée sur SIAM génère un accusé de réception uniquement dans la boîte I-Prof.

I. MOUVEMENT INTERDEPARTEMENTAL.

Vous pouvez demander une mutation vers un autre département, conformément aux lignes directrices de gestion ministérielles du 22 octobre 2024.

I.1. Calendrier.

DATES	OPÉRATIONS
FORMULATION DES DEMANDES ET ACCOMPAGNEMENT DES AGENTS	
Mardi 03 novembre 2026	Ouverture de la plateforme ministérielle Info mobilité accessible entre 9h30 et 19h au 01.55.55.44.44
Mercredi 04 novembre 2026 à 12h (heure métropole)	**Ouverture de l'application SIAM permettant aux enseignantes et enseignants de saisir leurs vœux de mutation**
Mercredi 25 novembre 2026 à 12h (heure métropole)	**Fin de la saisie des vœux de mutations sur l'application SIAM. F**ermeture de la plateforme ministérielle Info mobilité

CONFIRMATION DES DEMANDES ET TRANSMISSION DES PIÈCES JUSTIFICATIVES	
A compter du jeudi 26 novembre 2026	Transmission à chaque enseignante et enseignant des confirmations de demande de changement de département sur leur boîte électronique I-Prof par les services départementaux
Jeudi 10 décembre 2026 au plus tard	**Date limite d'envoi** par les enseignantes et enseignants de leur confirmation de demande de changement de département et des pièces justificatives aux DSDEN
L'absence de transmission de la confirmation de demande entraînera automatiquement l'annulation de la participation au mouvement de la candidate ou du candidat	
DEMANDES DE MODIFICATIONS ET DEMANDES TARDIVES	
Lundi 11 janvier 2027 au plus tard	**Date limite de réception** par les DSDEN des demandes tardives pour rapprochement de conjoints ou des demandes de modifications de la situation familiale
PHASE DE CONSULTATION DES BARÈMES	
Mercredi 13 janvier 2027	Affichage des barèmes dans SIAM pour consultation des enseignantes et enseignants
Du mercredi 13 janvier 2027 Au mercredi 27 janvier 2027	**Phase de sécurisation et examen par les DSDEN des demandes de correction de barèmes formulées par les enseignantes et enseignants**
Mercredi 3 février 2027	Les barèmes sont arrêtés définitivement par chaque IA-DASEN et ne sont plus susceptibles d'appel
DEMANDE D'ANNULATION DE PARTICIPATION	
Mardi 2 février 2027 au plus tard	Date limite de réception par les DSDEN des demandes d'annulation de participation
RESULTATS DES OPÉRATIONS DE MOBILITE INTERDÉPARTEMENTALE	
Mercredi 10 mars 2027 à 12h (heure de métropole)	**Diffusion individuelle des résultats aux candidates et candidats à la mutation** par messagerie I-Prof et le cas échéant par message sur leur téléphone portable

I.2. Bonification spécifique - postes POP.

Depuis le mouvement 2025 :

- Bonification de 27 points sur tous les vœux, après 3 ans sur un poste à profil valorisé (cumulable avec les autres bonifications) ;
- Retour automatique dans l'académie d'origine possible après 3 ans sur le poste à profil, sur demande dans le cadre du mouvement interdépartemental, tant que l'agent reste affecté sur ce poste.

Ces règles s'appliqueront à compter du mouvement interdépartemental 2029 pour les agents affectés sur un poste POP à la rentrée 2026.

I.3. Pièces justificatives et formulaires à transmettre.

Confirmation de changement de département (OBLIGATOIRE).

A compter du 26 novembre les agents ayant saisi une demande de changement de département recevront sur leur boîte I-Prof une confirmation de changement de département. Ce document est à renvoyer obligatoirement **avant le 10 décembre 2026** au plus tard à la division de l'enseignant par mail à mouvement1d68@ac-strasbourg.fr.

Priorités légales et réglementaires.

Tout agent peut se prévaloir de priorités légales et réglementaires (art. L.512-19 et 20 du Code général de la fonction publique). Dans ce cas elle ou il doit transmettre les pièces justificatives nécessaires à l'étude de son dossier (voir notice en annexe 1). Les pièces médicales sont à adresser au service médical de la DSDEN uniquement par voie postale, sous pli cacheté mention « confidentiel, secret médical ».

Formulaires spécifiques.
Si vous êtes dans l'une des 5 situations suivantes :

- CIMM outre-mer ;
- Bonification handicap n°2 de 800 points ;
- Demande tardive de mutation ;
- Modification de demande ;
- Annulation de participation.

Les formulaires sont disponibles sur education.gouv.fr (rubrique « mutation des personnels enseignants du premier degré ») et sur SIAM pour le CIMM et la bonification handicap n°2.

I. 4. Dispositifs d'accompagnement et d'information.

Plusieurs outils sont à votre disposition pour faciliter votre projet de mobilité :

- **Info mobilité (aide personnalisée)** : 01 55 55 44 44, du 3 au 25 novembre 2026, 9h30–19h. Après le 26 novembre, s'adresser à la DSDEN du Haut-Rhin ;
- **Comparateur de mobilité** (simulation du barème et de ses chances) : https://info-mutations.phm.education.gouv.fr/cmpmo-front/mvt/comparateur/home
- **Lignes directrices de gestion** : https://www.education.gouv.fr/bo/2024/Special5/MENH2428666X
- **FAQ mobilité 1er degré** : https://www.education.gouv.fr/mutation-1D-FAQ
- Messages d'information envoyés sur **I-Prof** aux étapes clés du calendrier.

I.5. Accès par Internet au système d'information et d'aide aux mutations (SIAM).

- Se connecter à I-Prof : education.gouv.fr/personnel/iprof.html (ou via le portail Arena pour l'académie de Strasbourg) ;
- S'identifier avec ses identifiants I-Prof habituels ;
- Cliquer sur l'icône « I-Prof » → « les services » → « SIAM ».
- **Attention** : L'enseignante ou l'enseignant ayant initié une demande de mutation par SIAM recevra son accusé de réception **uniquement** dans sa boîte I-Prof.

II. MOUVEMENT SUR POSTES A PROFIL (POP).

II.1. Principe.

Le mouvement POP (expérimenté depuis 2022, reconduit en 2027) est organisé en parallèle du mouvement interdépartemental, hors barème.
Il permet de pourvoir des postes à forts enjeux liés aux caractéristiques territoriales, au projet d'établissement, à la coordination d'équipe ou qui requièrent une compétence particulière ou une aptitude à exercer dans un contexte particulier (ruralité, isolement géographique, Rep+) par des enseignants de tous départements, y compris celui du poste.

II.2. Le calendrier du mouvement POP

DATES	OPÉRATIONS
FORMULATION DES DEMANDES ET ACCOMPAGNEMENT DES AGENTS	
Mardi 03 novembre 2026	Ouverture de la plateforme ministérielle Info mobilité accessible entre 9h30 et 19h au 01.55.55.44.44
Mercredi 04 novembre 2026 à 12h (heure métropole)	**Date de l'ouverture de l'application Colibris permettant aux enseignantes et enseignants de formuler leurs vœux dans le cadre du mouvement POP**

Mercredi 25 novembre 2026 à 12h (heure métropole)	**Fin de la saisie des vœux de mutations sur l'application Colibris et fermeture de la plateforme ministérielle Info mobilité**
INSTRUCTION DES CANDIDATURES PAR LES DSDEN ET RÉSULTATS	
Du lundi 30 novembre 2026 Au mercredi 19 janvier 2027	**Instruction des dossiers** de candidatures par les DSDEN et **organisation des entretiens** avec les candidates et candidats
Jeudi 21 janvier 2027	Date limite d'annulation de vœux
Mardi 26 janvier 2027	Date limite de classement des agents sur les postes par les DSDEN
Mercredi 17 février 2027	**Communication des résultats par courriels**

II.3. Accès par Internet à l'outil de saisie des candidatures : Colibris.

- Via I-Prof (portail Arena) → « les services » → « SIAM » → « mouvement POP ».
- Une demande doit être saisie pour chaque poste visé.
- Le suivi de la candidature (convocation à un entretien, suites données) se fait via Colibris et/ou par courriel.

II.4. Points d'attention

L'acceptation d'un poste dans le cadre du mouvement POP est définitive. Elle ne peut être annulée que selon les modalités prévues pour le mouvement interdépartemental au point 2.4 de l'annexe 1 des lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité.

Il est rappelé que l'acceptation d'un poste dans le cadre du mouvement POP par la candidate ou le candidat retenu vaut automatiquement demande d'annulation de participation au mouvement interdépartemental, le cas échéant.

Afin de garantir la stabilité des équipes pédagogiques les enseignantes et enseignants retenus dans le cadre de la procédure POP et ainsi affectés définitivement dans l'académie, devront respecter une **durée minimale de trois ans de service effectif sur un poste avant de pouvoir participer à nouveau aux mouvements inter et intra-académiques.**

Après trois années d'exercice sur un poste POP, en position d'activité, l'expérience et le parcours professionnel des agents sont valorisés à hauteur de 27 points sur tous les vœux exprimés (cf. § 1.2).

L'inspecteur d'académie,
Directeur académique des services de l'éducation nationale du Haut-Rhin

Signé

Fabrice BARTHÉLÉMY